

## Placements financiers des sociétés d'assurance et des fonds de pension – France • 2<sup>e</sup> trimestre 2024

### L'encours de placements des assureurs et fonds de pension bénéficie de flux positifs mais subit un effet de valorisation négatif au deuxième trimestre 2024

À fin juin 2024, l'encours de placements financiers des assureurs et fonds de pension atteint 2 667 Mds €, en baisse de 17 Mds € par rapport au trimestre précédent malgré leurs flux de placements positifs (2 Mds €).

Cette baisse s'explique principalement par une baisse de valorisation des actifs pour les assureurs (-17 Mds €) et les fonds de pension (-2,4 Mds €) qui touche principalement les titres de créance (-18,5 Mds €) et les actions cotées (-4,1 Mds €).

En direct (i.e. avant mise en transparence des OPC français), les assureurs et les fonds de pension ont privilégié les achats de titres de créance de long-terme (+10,4 Mds €), et des parts de fonds obligataires (+5,9 Mds €). En revanche, ils ont réduit leurs positions en parts de fonds monétaires (-5,8 Mds €) et de fonds actions (-3,0 Mds €) et en titres de dette de court-terme (-2,3 Mds €).

Après mise en transparence (voir page 2), les encours de placements titres des assureurs et fonds de pension financent majoritairement le secteur financier hors OPC (37 %, dont 16 % pour les institutions financières monétaires et 22 % pour les sociétés financières), les administrations publiques (22 %) et les sociétés non financières (23%).

Le portefeuille mis en transparence des assureurs et fonds de pension est composé à 64% de titres de créance, 20% d'actions et 16% de parts d'OPC essentiellement étrangers. Il est constitué pour 42% de titres émis en France, 42% de titres émis à l'étranger et 16% d'OPC non ventilés.

(encours au prix de marché, flux, valorisation, en milliards d'euros)

	Assurance vie et mixte			Assurance non-vie			Fonds de pension		
	Flux	Valorisation	Encours	Flux	Valorisation	Encours	Flux	Valorisation	Encours
<b>Monnaie et dépôts</b>	-0,7	0,0	31,9	0,0	0,0	13,4	0,4	0,0	6,3
<b>Titres de créance</b>	6,7	-14,9	1 123,4	0,7	-1,3	115,0	0,6	-2,3	101,0
CT (maturité d'origine) <sup>1</sup>	-2,3	0,1	22,8	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0
LT (maturité d'origine) <sup>1</sup>	9,1	-15,0	1 100,6	0,7	-1,3	114,7	0,6	-2,3	101,0
<b>Prêts</b>	-0,7	0,0	61,0	0,0	0,0	14,7	-0,2	0,0	1,1
<b>Actions</b>	-1,4	-2,6	185,2	0,2	-0,6	86,4	0,2	-0,2	13,6
Actions cotées	-1,2	-2,4	65,2	0,0	-1,5	14,3	-0,1	-0,1	6,2
Actions non cotées	0,0	0,0	69,8	0,0	0,6	39,5	0,2	0,0	2,6
Autres	-0,1	-0,1	50,2	0,2	0,3	32,5	0,1	-0,1	4,7
<b>OPC</b>	-1,7	2,5	801,3	-1,5	-0,2	44,2	0,0	0,1	64,9
Fonds monétaires	-4,0	1,2	96,8	-1,1	0,1	8,0	-0,7	0,1	3,8
Fonds non monétaires	2,2	1,3	704,6	-0,4	-0,2	36,2	0,8	0,0	61,1
<i>dont fonds actions</i>	-3,0	1,6	230,0	-0,2	0,0	7,2	0,2	0,1	20,3
<i>dont fonds obligations</i>	6,1	-0,1	141,9	-0,4	-0,1	9,7	0,2	0,0	8,0
<i>dont fonds mixtes</i>	-1,3	0,7	174,8	0,1	0,0	8,5	0,1	0,1	23,3
<b>Dérivés</b>	-0,5	0,0	4,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-1,0
<b>Total</b>	1,7	-15,0	2 207,5	-0,7	-2,0	273,6	1,0	-2,4	186,0

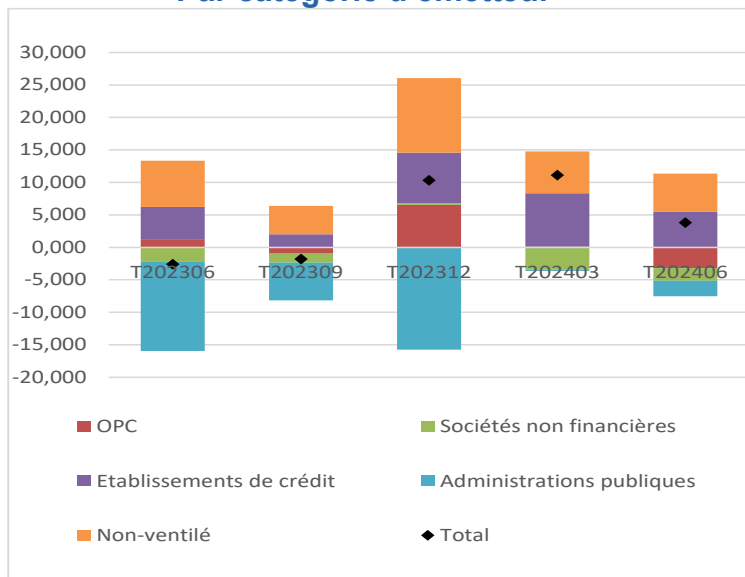
<sup>1</sup> Les maturités Court terme (CT = inférieur ou égal à 1 an) et Long Terme (LT = strictement supérieur à 1 an) sont appréciées à l'émission du titre

<sup>2</sup> OPC signifie « Organismes de Placement Collectif ».

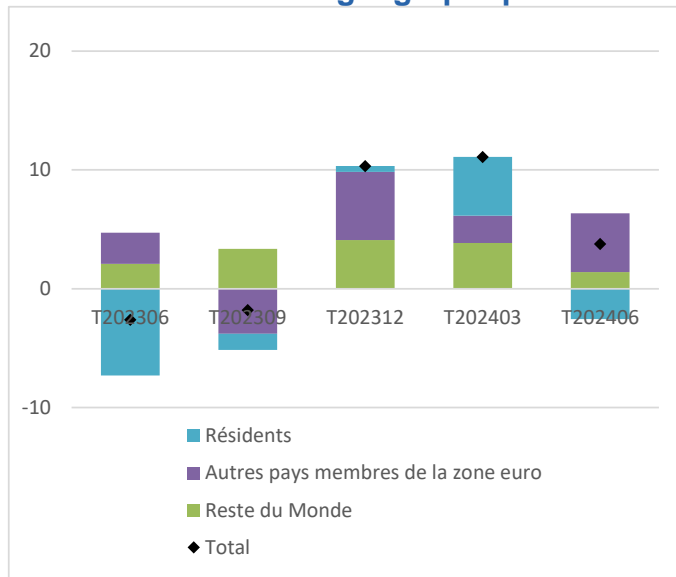
Au sein des actions, les autres participations regroupent des actifs assimilables à des actions, non échangeables sur un marché réglementé

## Flux des placements titres<sup>3</sup> des sociétés d'assurance et des fonds de pension (en milliards d'euros) au T2 2024

Par catégorie d'émetteur<sup>4</sup>



Par zone géographique

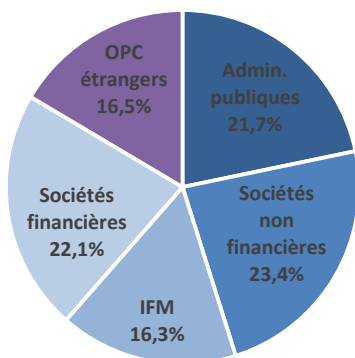


<sup>3</sup> Titres de créance et de capital, ainsi que parts d'OPC

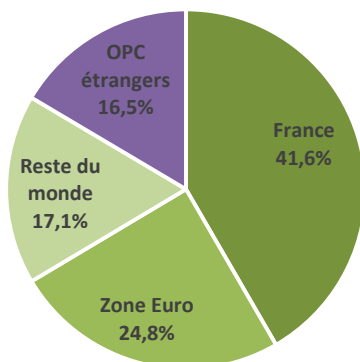
<sup>4</sup> Le non-ventilé du graphique par catégorie d'émetteurs comprend les obligations et actions émises hors de la zone euro et les secteurs non présentés dans le graphique

## Répartition des encours de placement titres au T2 2024 après mise en transparence

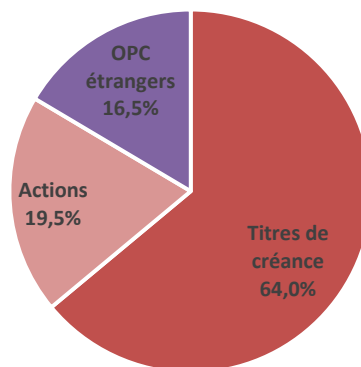
Par catégorie d'émetteur



Par zone géographique



Par catégorie de titres



La mise en transparence consiste, lorsque l'information est disponible, à substituer les titres d'OPC français dans les portefeuilles des assureurs par les titres dans lesquels ces OPC investissent. Il reste 16% de l'encours constitué d'OPC (majoritairement étrangers) sur lesquels cette opération ne peut pas être réalisée. Après mise en transparence, la part des titres de capital progresse de 9 points de pourcentage (11% à 20%) et celle des titres de créance de 11 points de pourcentage (53% à 64%)

Date de la prochaine publication : 9 janvier 2025

En savoir plus : [séries longues](#), [calendrier](#), [méthode](#)

Toutes les séries publiées par la Banque de France sont accessibles à l'adresse [Webstat Banque de France](#)

Disponible sur terminaux mobiles [Apple](#) et [Android](#)

STAT INFO – 2e trimestre 2024  
Placements financiers des sociétés  
d'assurance

[Contact support](#)